



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois,

Voici le numéro 40 de notre publication communale créée, en janvier 2003 par l'équipe municipale et le Maire de l'époque Gérard Jaillon... Comme nos prédécesseurs, nous souhaitons que « La Feuille » vous fournisse, en toute transparence, le maximum d'informations concernant nos affaires « communes », c'est à cet effet que vous découvrirez dans ce numéro la présentation du budget primitif 2016, qui se révèle être la traduction concrète des activités municipales pour l'année.

Comme dans toute vie quotidienne, au cœur de la vie communale il y a aussi, des « hauts et des bas »...

« **Des hauts** » : quand le village est à l'honneur en recevant la visite préfectorale de Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Largentière auquel la commune est rattachée, ou lors de l'inauguration des travaux de sauvegarde et de restauration de l'église romane du village, ou encore lorsque nous recevons des artistes pour de merveilleuses prestations, enfin, quand nos projets avancent de manière satisfaisante

« **Des bas** » : lorsque nombre de nos aînés nous ont quittés durant cet hiver pourtant peu rigoureux, et qu'ils nous manquent.

Ou encore lorsque les dotations financières baissent et que les subventions deviennent difficiles à obtenir, risquant ainsi d'obérer les projets et le fonctionnement quotidien.

Mais aussi, lorsqu'une agitation irraisonnée perturbe le village à propos d'une réflexion engagée par la majorité du conseil municipal, dans la cadre de la révision du PLU, pour une éventuelle installation d'un parc photovoltaïque sur le territoire communal... Comme si tout à coup, l'équipe municipale avait « perdu la tête »... j'avoue avoir été surprise par tant de désinformation, de rumeurs infondées et d'agressivité gratuite... car pour ceux qui me connaissent, pour ceux qui nous connaissent, nous sommes aux antipodes du « n'importe quoi en douce » !!!!

Dans ces temps troublés, nourrissons-nous des « hauts » pour supporter les « bas », continuons à promouvoir notre beau village au cœur de cette vallée exceptionnelle. Nous y sommes toutes et tous attachés, et l'équipe municipale s'emploie à les préserver tout en les promouvant.

Bel été à vous, profitez des manifestations culturelles à votre porte, sans oublier le marché paysan et aussi, bien évidemment, les nombreuses initiatives portées par le comité des fêtes !

Votre Maire, Véronique LOUIS

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2015

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2015

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) **Projet « Cœur de village »** : préparation du projet, choix du maître d'œuvre, appels d'offres et sollicitations pour demandes de subventions de l'Etat, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Ardèche

2) **Questions budgétaires**

- a) Décision modificative budgétaire n°2
- b) Exercice budgétaire 2016
- c) Demande de subvention (DETR 2015), au titre des travaux d'urgence liés aux intempéries de septembre 2015, non pris en charge au titre de la solidarité nationale

3) **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** avis du conseil municipal

4) **Actions culturelles**

conventions avec des acteurs culturels

III - Maintien du CCAS

- Point sur la révision PLU
- Point sur les intempéries de 2014 et 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (12/12/2015)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) **Projet « Cœur de village »** :

- Convention avec le SDEA pour la maîtrise d'œuvre, appel d'offres
- Demande de subventions DETR 2016, Conseil Régional Auvergne - Rhône - Alpes et Conseil Départemental de l'Ardèche

2) **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** Avis du conseil municipal

3) **Communauté de communes** :

désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

4) **Bail emphytéotique** terrain communal en zone Ux

5) **Adressage de la Commune**

6) **Projet de ferme solaire**

7) **Participation financière**

de la commune pour une classe de neige

8) **Conventions**

- Convention RASED
- Convention Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CNRACL)
- Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé pour l'installation du défibrillateur au hameau des Salelles

9) **Motions**

- Soutien au CMPP sud Ardèche (Centre médico-psycho-pédagogique)
- Soutien pour le maintien d'une classe élémen-

taire à Villeneuve de Berg

- Soutien pour le maintien du tri postal à Villeneuve de Berg

- Soutien aux sentiers des Huguenots

- Motion contre le permis de Montélimar concernant les gaz de schiste

III - Questions diverses et points d'information

-Recensement

-Inauguration des travaux de l'église

-PLU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2016

II - Points soumis au vote (délibérations)

1) **Réorganisation du conseil municipal**

a) Election d'un adjoint

b) Désignations pour les représentations du Conseil municipal dans diverses instances

2) **Affaires budgétaires**

a) Compte administratif et Compte de gestion 2015

b) Budget primitif 2016 : les ressources dont les taxes directes locales et les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations

c) Vente de tables au comité des fêtes

3) **Bail sur la zone artisanale**

III - Questions diverses et points d'information

- Point sur la révision PLU

- Point sur les conventions culturelles

- Point sur le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

REORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux démissions :

- Du poste de troisième adjointe de Claude TENDIL pour raisons personnelles,

- De conseillère municipale de Mélusine COELHO, suite à son déménagement hors de la commune,

l'équipe municipale est désormais composée de 10 élus au lieu de 11, en cas d'égalité des votes, la voix prépondérante du Maire fait la décision.

Enfin, il a fallu procéder à la réorganisation de l'équipe comme suit :

MAIRE : Véronique LOUIS

ADJOINTS :

1er ADJOINT : Jean LARUE délégué aux travaux, voirie, organisation du travail et suivi du personnel technique.

2ème ADJOINTE : Stéphanie ELDIN déléguée aux affaires scolaires, au tourisme, à l'information et à la culture.

3ème ADJOINT : Pierre-Henri CHANAL délégué à l'urbanisme.

CONSEILLERS/ERES DELEGUES/ES :

François GARCIA : agriculture, aménagement du territoire et vallée de l'Ibie

Agnès GOLFIER : affaires sociales et affaires scolaires, chargée du marché paysan

Françoise HERPIN : culture et patrimoine.

CONSEILLERS :

Allain MASSOT, Claude TENDIL, Serge VALLOS.

AFFAIRES BUDGETAIRES

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Le 8 avril dernier le Conseil Municipal a voté le compte administratif et de gestion 2015 ainsi que le budget primitif de la commune pour 2016.

Le compte administratif 2015 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 70 954.54€ et de 35 489.07€ en investissement. Il reste à réaliser 124 100€ en dépenses d'investissement et à attendre 30 400€ de recettes, le besoin de financement s'élève donc à 93 700€. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement le besoin réel de financement est de :

$(97\,300 - 35\,489.07) = 58\,210.93$

Le conseil décide d'affecter : 58 210.93 € au compte 1068 en investissement

Et la différence $(70\,954.54 - 58\,210.93) = 12\,743.21$ € au compte 002 en fonctionnement.

Le compte administratif est la traduction de l'exercice budgétaire de l'année qui vient de s'écouler, le compte de gestion est la traduction du suivi budgétaire du trésorier comptable. Ils doivent être rigoureusement identiques, le compte de gestion permet de certifier que le compte administratif est réel et sincère.

BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPEL : Le budget communal relève de la nomenclature budgétaire des collectivités dite « M14 ». Le budget s'organise en deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent être présentées à l'équilibre en dépenses et en recettes.

Une majorité de conseillers étaient présents lors de la commission « Budget » pour préparer et passer en revue la liste des chapitres de ce budget. Celui-ci s'élève :

- en section de Fonctionnement à : **217 763€** (297 803 € en 2015, soit - 80 040€)

- en section d'Investissement à : **332 128 €** (391 710 € en 2015, soit - 59 582€)

Soit un total de **549 891 €** (689 513€ en 2015, soit -139 622€) soit un peu plus de 20% de baisse...

Cette baisse budgétaire s'explique, d'une part par l'amenuisement des marges financières suite aux deux phénomènes cévenols que le budget communal a dû absorber, les aides attendues s'étant révélées moindre à ce qui était prévu, et d'autre part par la baisse des dotations aux collec-

tivités décidée par le gouvernement.

Ce budget a été présenté au trésorier-comptable de Ville-neuve de Berg qui n'a pas apporté de remarques particulières autre que la bonne tenue de nos comptes et le sérieux de notre budget !

Section de fonctionnement

Dépenses : Les charges à caractère général ont baissé :

- 39 000€, ceci est dû à la ligne entretien de voies et réseaux qui n'est pas renouvelée cette année (en lien avec le programme pluriannuel d'entretien de la voirie communale), seuls 10 000€ sont prévus pour l'entretien et fournitures de voiries.

Les dépenses de personnel ont également baissé :

- 7000€ correspondant au salaire de l'archiviste employé en 2015,

Les autres charges de gestion courante :
- 10 000€

La part de transfert à la section investissement diminue également passant de 46 875 à 14 561€. Les autres charges sont en partie reportées dans le même ordre de grandeur qu'en 2015.

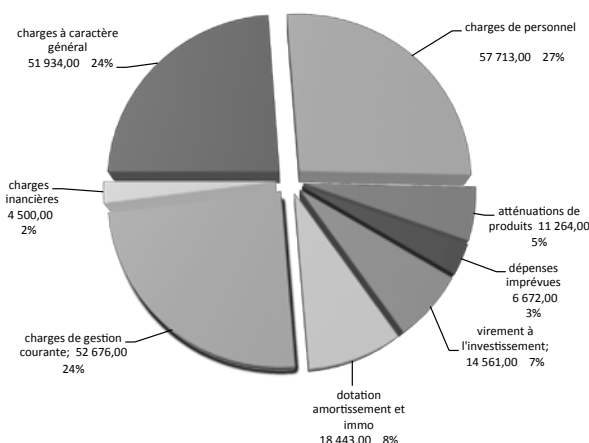
Recettes :

- 80 000€ sur l'ensemble des recettes, cela est principalement dû à un report du résultat d'exploitation beaucoup plus faible : 12 743€ pour 2016 contre 65 435 en 2015, à l'absence de produits exceptionnels alors qu'en 2015 nous avons perçu 19 576€ de l'assurance de la commune (MAIF), à la baisse sensible au chapitre 042, vente de produits, retour de TEOM (taxe ordures ménagères) et PUP (projet urbain partenarial).

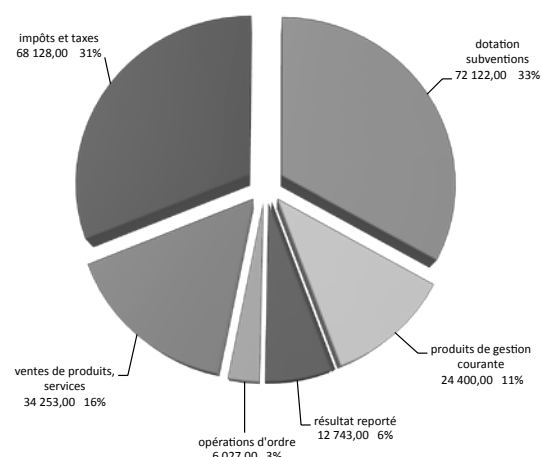
- la baisse constatée sur le foncier des entreprises, qui revient à la Communauté de Communes depuis le passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) en janvier 2016, nous est compensée par une attribution légèrement supérieure soit : 11 572€ pour cette année.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **217 763€**

Fonctionnement BP 2016
dépenses: 217 763 €



Fonctionnement BP 2016
recettes: 217 763€

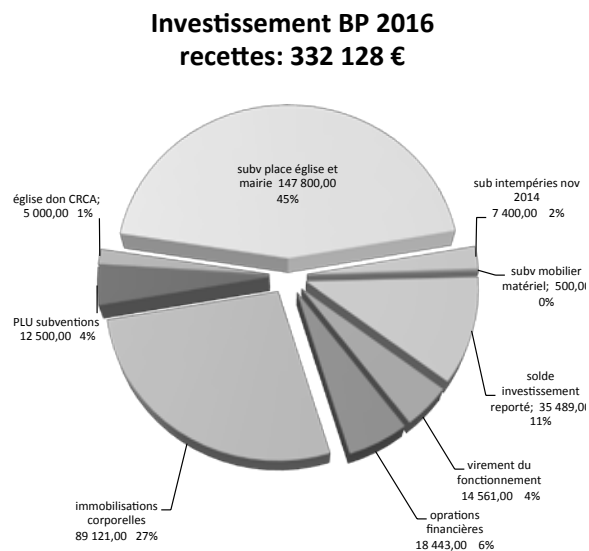
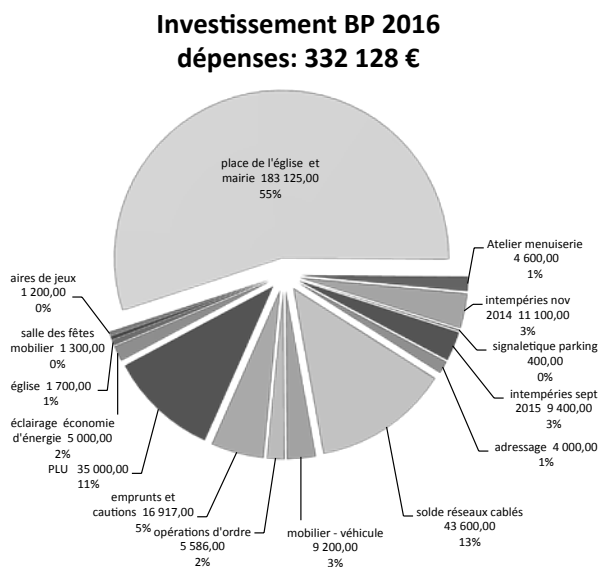


Section d'investissement

Dépenses : Le report des restes à réaliser (124 100€) de 2015 représente pratiquement 1/3 des dépenses. L'accent est mis principalement sur le projet « cœur de village » (remise en état de la place de l'Eglise, de la Mairie, de la rue Neuve qui rejoint la D558 y compris le cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite et un WC public aux normes « handicap »). Le remplacement du véhicule communal, la mise en conformité du tableau électrique de l'atelier de menuiserie, l'éclairage de l'abside de l'église, 20 500€ pour les intempéries 2014 et 2015, 35 000€ pour la révision du PLU, 42 000€ toujours non soldés pour l'enfouissement des réseaux secs aux Salelles et la part de remboursement du capital des emprunts à hauteur de 15 603€.

Recettes : composées de l'excédent de fonctionnement : 58 210€ auquel s'ajoute le virement de la section fonctionnement : 14 561€, le fond de compensation de la TVA de 30 911€, l'aide attendue de 12 500€ pour le PLU, les 5000€ reçus du Crédit Agricole lors de l'inauguration de l'église, les 147 800 € de subventions attendues pour le projet « Cœur de village », la subvention d'Etat de 7400€ pour les intempéries de 2014, (celle de 2015, n'est toujours pas connue à ce jour), un solde reporté de la section investissement de 35 489€, voilà l'essentiel des recettes.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **332 128€**



Enfin, le remboursement des emprunts (4 emprunts en cours) s'élève à 19 940€ (4 337€ d'intérêts remboursés et 15 603€ de capital) ce qui représente 3,63% du budget 2016

FISCALITE 2016

En 2015, l'équipe municipale avait fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale nonobstant l'augmentation des bases décidée par l'Etat (0,9%).

Cette année, compte tenu des demandes de subventions pour l'opération « Cœur de village », qui nous oblige à un

effort fiscal local, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de fiscalité locale pour 2016 de 0,50%, nonobstant l'augmentation décidée par l'Etat de 1 % sur la valeur locative de base. Ce qui représente un gain de 257€ dans le budget global... (environ 1€/habitant)

Nous poursuivons une gestion sérieuse et drastique de nos finances communales, qui malheureusement s'amenuisent, ce qui nous préoccupe car il y a tant à faire...

D'autant que les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir pour soutenir les projets communaux...

TRAVAUX.....

Les travaux liés aux intempéries 2015

ont été réalisés, à l'exception de la partie basse du chemin de Saint Andéol, qui feront suite au raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement de la future maison de L.Soubeyrand et T. Hinault.

Concernant les intempéries 2014,

restent le tablier du pont des Salelles et le reprofilage du lit de l'Ibie au droit du même pont.

La révision complète du toit

du bâtiment de l'ancienne école a été réalisée : nettoyage et repositionnement de l'ensemble des tuiles.

Un défibrillateur

a été installé au hameau des Salelles. Il est fonctionnel. Une formation aux gestes de survie et à l'utilisation de cet appareil a eu lieu le vendredi 27 mai 2016 à 18 heures à la salle des fêtes avec le concours des pompiers de Villeneuve de Berg.



Formation aux gestes de survie et à l'utilisation du défibrillateur :

les jeunes s'impliquent !



La première phase de traitement des platanes,

contre les tigres du platane, a été réalisée, il reste encore deux phases. La méthode utilisée ne comporte aucun pesticide, elle est totalement respectueuse de l'environnement grâce aux nématodes spécifiques à ce parasite.



Les agents communaux

ont débuté le suivi des voies communales et procèdent au dépôt d'enrobé à froid afin de boucher les « nids de poule » apparus pendant l'hiver.

Le fauchage des bas cotés

des voies communales sera effectué durant la 2ème quinzaine de juin. Par ailleurs le service des routes du Conseil Départemental a réalisé le fauchage des bas cotés de la RD558 la semaine du 9 mai 2016.

Le tableau électrique de l'atelier communal

a été remplacé afin de le mettre aux normes actuelles et permettre au locataire « menuisier » de pouvoir utiliser ses nouveaux équipements en toute sécurité

Le tableau électrique de l'église particulièrement vétuste a été remplacé...après les importants travaux de sauvegarde et de restauration, il était hors de question de prendre le risque d'un incendie !

Une place de stationnement

pour les personnes en situation de handicap a été formalisée sur la placette Communale du hameau des Salelles. Merci de laisser libre cette place pour les détenteurs de la carte réglementaire.



LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL

Créé en 2013, il connaîtra cette année sa 4^e édition ! Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, en assure l'organisation et le suivi.

Il se tiendra sur la place de l'église tous les dimanches d'été de 17h30 à 20h30, **du 3 juillet 2016 au 4 septembre 2016.**

Fort du succès remporté depuis sa création, auprès des vacanciers et bien sûr auprès des habitants, notre marché paysan véhicule une convivialité et une ambiance toutes particulières, du fait de son ampleur mais également pour la qualité des produits présentés, exclusivement de producteurs.

Vous y trouverez cette année : fruits et légumes de la vallée, charcuteries, safran, confitures, miel, jus de fruits, fromages de chèvres « bio » du village, pains aux céréales « bio », viande d'agneau du Coiron, volailles et œufs, escargots, nougats caramels et petits gâteaux, vins de la cave coopérative de Montfleury, mais aussi paniers en osier, savons et bougies...

Et les pizzas de Benoît !



Rencontres, échanges, dégustations, découvertes de nouveaux produits, petites animations sont les maîtres mots de ce marché auquel nous vous convions avec plaisir dès le premier dimanche de juillet !

SE

MÉDAILLE D'ARGENT POUR LE PICODON « BIO » MADE IN IBIE

François GARCIA et Nathalie MILLEVILLE ont obtenu, pour leur première participation à un concours, la médaille d'argent du picodon AOC du 24^{ème} concours de l'Ardèche méridionale

Alain AUBERT, président des foires et concours de Villeneuve de Berg est venu en mairie leur remettre le diplôme.

Félicitations à François et Nathalie pour cette belle réussite juste un an après la production de leur premier fromage !



COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr site : saint-maurice-d-ibie.fr

ATTENTION : En raison des congés d'été, la mairie sera fermée tous les jeudis du 18 juillet au 27 août 2016.

Une seule permanence aura lieu le lundi après midi de 14 à 17h

En cas d'urgence, joindre Madame la Maire ou Madame et Messieurs les Adjointes

ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Nous saluons l'arrivée :

De Milan au foyer de *Sophie METROZ* et *Aurélien LARRAMENDY*, au quartier

Coulanges

De Victor au foyer de *Virginie et Raphaël PLANTIER*, au bourg centre.

Désormais, *Cerise* a un petit frère !

Félicitations aux parents... Longue et belle vie à Milan et à Victor !

Nous formons le vœu que ces enfants puissent grandir paisiblement et s'épanouir dans notre village !

Ces derniers mois, c'est avec tristesse que nous avons vécu le décès de tant de nos aînés, originaires du village ou ayant choisi d'y vivre depuis longtemps :

Paul POULAIN décédé le 6 décembre 2015 à Aubenas

Marinette DELAUZUN veuve *BLACHÈRE* (sœur d'*Yvon DELAUZUN*) décédée à Pierre-Bénite (Rhône) le 16 janvier 2016

Marthe VIDAL (sœur de *Jeannette SÉVÉNIER*) décédée le 10 février 2016 à Montélimar

Paulette THIBON veuve *ARSAC* décédée le 20 février 2016 à Villeneuve de Berg

Odette ESCORNE épouse *BUCHARD* décédée le 29 février 2016 à Villeneuve de Berg

Elise ELDIN veuve *ELDIN* décédée le 17 mars 2016 à Villeneuve de Berg

Simone BASPEYRAS décédée le 19 avril 2016 à Saint Maurice d'Ibie

Christian SÉVÉNIER-ARNAUD (neveu de *Jeannette SÉVÉNIER*) décédé le 3 mai 2016 à Montélimar

Ils participaient chacun, chacune, à leur manière, à notre vie collective...

Qu'ils reposent en paix au cimetière du village.

Nous assurons les familles de notre soutien dans ces moments de deuil et de tristesse.

Mélusine COELHO et *Benoît PALLE* ont quitté le village pour aller s'installer à Lavilledieu dans la maison qu'ils viennent d'acquérir.

Nous regrettons vivement ce départ, d'autant que Mélusine, conseillère municipale, participait de manière très active à la vie municipale... Elle nous manque déjà !

Mais ainsi va la vie... et Roxane est arrivée dans leur nouvelle maison, belle et longue vie à leur petite fille et belle réussite à Mélusine et Benoît dans leurs projets !



Dernière nouvelle !

Nous venons d'apprendre que la Commune vient d'être distinguée par un prix, donné dans le cadre des « rubans du patrimoine Aurhalpin » récompensant une action remarquable pour la sauvegarde du patrimoine : les travaux de restauration de l'église romane du village !

Voici une bonne nouvelle pour le rayonnement et la renommée de Saint Maurice d'Ibie !

LES GENS D'ICI



Alicia, Juliette et Sharon

Comme un « pont » entre les générations...

Les enfants et les jeunes de la commission communale, qui leur est dédiée, ont souhaité contribuer à ce numéro de « La feuille » en réalisant une interview de Juliette CHANDANSON, née OZIL le 14 août 1920, doyenne du village.

Sharon et Alicia sont allées à la rencontre de Juliette : « Dis Juliette, c'était comment à Saint Maurice... avant... ? »

Qui vivait avec toi dans ta maison ?

- Je vivais avec mon frère Fernand, mes parents, et lorsque ma grand-mère est devenue veuve elle est venue habiter avec nous. Ma famille (parents et grands-parents) sont nés à Saint Maurice.

Pour faire le ménage, vous aviez des bonnes ?

- Juju abasourdie : NOOONNNN !

Est-ce que tout le monde participait aux tâches ménagères ?

- Bah bien sûr ! Les femmes étaient à la maison pendant que les hommes étaient aux champs. On faisait bouillir le linge dans la lessiveuse puis après on allait rincer ça au lavoir avec une brouette, l'hiver on se gelait les mains. Ensuite on étendait le linge dehors. Lorsque nous allions au lavoir, nous ne discussions pas beaucoup avec les autres femmes. On travaillait.. puis hop on rentrait car il y avait d'autres choses à faire à la maison.

Vous aviez quoi comme moyens de transports ?

- On se déplaçait à vélo. Nous avions aussi des charrettes et des chevaux car pour labourer il n'y avait pas de tracteur. Il y avait très peu de voitures.

Vous aviez des animaux pour vivre ?

- On avait des chèvres, des poules, des lapins,

des cochons, mais je n'ai jamais eu de vaches car il fallait beaucoup de terrain.

T'avais des animaux de compagnies ?

- A la maison on avait un chat, mais ils étaient pas comme maintenant : on leur donnait un peu de soupe, ils n'avaient pas de la pâtée. Mais comme il y avait du grain dans les greniers, il y avait des souris, donc les chats les mangeaient ! Et chez mes parents, il y avait des chiens de chasse car mon père et mon frère chassaient.

Est-ce que vous étiez solidaires au village ?

- Oui, par exemple des fois, mon papa travaillait avec la famille de Lucien Delauzun.

Vous alliez à l'école ?

- Oui, moi j'étais à l'école privée. Il y avait deux écoles, une catholique (dans les locaux de l'actuelle mairie) et une laïque située «à l'ancienne école du village» en face du restaurant Le Levant. Il y avait beaucoup d'enfants qui allaient à l'école. Dans le temps, mais je n'ai pas connu, il y avait une troisième école dans la grande bâtisse chez les Lauriol.

On avait école tous les jours sauf le jeudi et le dimanche, et le samedi nous faisions de la couture pendant au moins deux heures, le matin.

Et Juju, pour aller à l'école, il fallait une tenue spéciale ?

- On avait tous une blouse noire.

Il y avait des récréations ?

- Oui mais elles étaient courtes, on jouait sur la place de l'Eglise, et pendant les dernières années d'école, la maîtresse était malade alors elle nous appelait avec une petite cloche pour rentrer et dès qu'on entendait la cloche on se mettait tous les uns derrière les autres, et on montait l'escalier sans rien dire, les mains derrière le dos.

Et tu faisais des bêtises Juju ?

- Non, mais je pense qu'avant on était beaucoup plus sage que maintenant. Et vous savez, à l'école laïque ils tutoyaient « Michel »*, leur instituteur, alors que nous ça risquait pas.

(*Dernier instituteur avant la fermeture de l'école communale en 1993)

Tu apprenais d'autres langues à l'école ?

- Pas du tout ! Tu sais à cette époque, quand on avait douze ans, on arrêta l'école et on allait travailler, même des fois bien avant. Mais moi je suis allée en pension à Aubenas pendant un an, après mon certificat d'études. Mon papa a arrêté l'école à neuf ans et il ne faisait aucune faute de français...

Après l'école tu allais jouer dans les prés ?

- Mais non, j'allais garder les chèvres toute seule ou avec mon frère.

Et quand tu gardais les chèvres tu t'amusais, tu courrais après les chèvres ?

- Non, on courrait pas après les chèvres non !



A l'époque, pas besoin de limitation à 30km/h...

T'avais des amis ?

- Oui, dans le village on était tous amis.

Juju, comment tu faisais pour cuisiner ?

- Ben, y'avait un fourneau à bois, on mettait tout sur la cuisinière et on faisait chauffer et cuire.

Comment vous vous laviez ?

- On allait chercher sa bassine, on faisait chauffer de l'eau et on se lavait.

Pour téléphoner tu faisais comment ?

- On allait téléphoner à la cabine de chez Arsac, là où tu habites Sharon, maintenant. On allait pas souvent téléphoner, on avait pas vos bazars de portables mais on s'écrivait beaucoup. La boîte aux lettres de La Poste était en dessous de chez Briand. Quand je suis partie à Paris, après mon mariage en 1946, avec mon père on s'envoyait une lettre chaque semaine. Le courrier marchait aussi bien que maintenant, sinon mieux car maintenant il y a des jours où la Poste ne passe pas et

ils se trompent souvent de boîte aux lettres.

Il y avait des commerces dans le village ?

- Il y avait trois bistrots : un chez Georges Boiron (qui est maintenant la maison de Marie-Andrée Dumarcher), un chez Fernand, qui était la maison de mes parents, et un chez Arsac ; pour aller à ce bistrot on passait par leur cuisine. Le restaurant « Le Levant » était une boulangerie/épicerie. Il y avait un maréchal ferrant chez Vidal. A l'époque, des commerçants ambulants passaient presque tous les jours. Par exemple le boucher il venait le samedi et y'en avait même qui vendaient des vêtements.

Vous alliez souvent au Hameau des Sallèles ?

- De temps en temps j'y allais avec une amie à pieds, le dimanche.

Vous alliez à Villeneuve des fois ?

- Oui, on y allait à vélo et on portait nos commissions.

Vous alliez à la messe ? Il y avait beaucoup de monde ?

- Oui, tous les dimanches, et oui à l'époque presque tout le monde y allait.

Vous sortiez ? Vous alliez au bal ?

- Oui, il y avait une « vogue » à la Saint Maurice, le 23 septembre et le bal c'était le dimanche d'après. C'étaient les jeunes du village qui l'organisaient car il n'y avait pas de comité des fêtes. Et il y avait des musiciens qui venaient, ils passaient devant les maisons et ils jouaient de leurs instruments. Et... comment dirais-je... les commerçants du quartier les nourrissaient, une fois chacun : une fois au bistrot Boiron, une autre fois chez Arsac et une autre chez mes parents, et on ne les faisait pas payer.

Et la fête champêtre du 15 août elle existe depuis que tu es petite ?

- Ah NON ! je suis partie à Paris en 1946 et, quand je suis revenue en 1977 la fête avait été créée, donc je ne sais pas l'année exacte. Et je me suis proposée pour aider au 15 août et après j'ai été trésorière du comité des fêtes plusieurs années.

Et le soir tu sortais ? Tu sortais en cachette ou pas ?

- Oui, on sortait mais surtout pas en cachette ! Il y avait un banc devant chaque maison et on veillait dehors, on discutait mais on ne s'amusait pas beaucoup.

Vous jouiez à quoi ?

- Quand on était plus jeunes, on jouait à « Colin Maillard », à la corde à sauter ou au Mariage chinois : il y avait une ligne de filles et une ligne de garçons et je crois qu'on choisissait un garçon pour l'embrasser, mais je ne me rappelle plus trop des règles.

Comment vous vous chauffiez dans la maison ?

- Ah bah tu sais, dans les maisons il n'y avait pas de chauffage, enfin il y avait seulement un chauffage dans

l'une des pièces pour toute la maison. Mais on n'allumait pas tous les jours le poêle de la salle du café. Et dans les chambres il n'y avait pas de chauffage alors on avait des édretons et des couvertures. Et s'il faisait trop froid on mettait une bouillote dans le lit.

Et pour aller aux toilettes vous faisiez comment ?

- Ah bah, pour aller aux toilettes on allait dans les écuries hein ! On faisait nos besoins dans la paille des chevaux. Et après chez mes parents, on avait fait un « water », mais il y avait pas le « tout à l'égout » donc il fallait le vider.

Il y avait des puits ?

- Oui, on s'en servait pour tout.

Il y avait pas d'eau courante ?

- Ah bah que non il n'y avait pas l'eau courante ! Pour boire, on prenait l'eau à la pompe en face de chez moi. J'ai toujours bu cette eau pendant toute ma jeunesse ... Mais après on prenait l'eau de notre puits car on avait installé une pompe dans la maison, elle n'était pas sur l'évier mais dans la cave. Mais c'était déjà bien car ceux qui habitaient en haut du village, ils devaient descendre avec leur seau pour récupérer de l'eau à la pompe du village.

Vous mangiez quoi avant ?

- Pareil que maintenant, mais les mamans étaient de très bonnes cuisinières, on mangeait la viande de chez nous, elle nous faisait des gratins, des aubergines avec de la sauce tomate... On mangeait très très bien...

Et vous jouiez aux cartes ?

- Il y avait très souvent le soir des gens qui venaient jouer aux cartes dans les bistrotts, ils consommaient par exemple seulement un café mais le but n'était pas de vendre mais de passer des moments conviviaux tous ensemble. On jouait jusqu'à minuit, une heure du matin. C'était un lieu de rencontre, c'était drôlement bien. Les commerces n'étaient pas en rivalité, ce n'est pas comme maintenant.

Comment vous faisiez pour les infos ?

- On lisait les journaux mais on écoutait très peu la radio. La première radio que j'ai eu chez mes parents, je l'ai gagnée avec une chaîne où il fallait acheter trois billets et les vendre à trois personnes, et celles-ci devaient les revendre....

La vie n'était pas comme maintenant, mais je vais vous dire, en définitive on était plus heureux que ce que vous l'êtes maintenant. Les gens, ils n'avaient rien, mais ils n'étaient pas malheureux. Maintenant on vous mettrait à l'ancienne époque, vous diriez que c'est le bagne !!!

*Au dernier rang, 3ème à partir de la gauche,
Juliette OZIL*



*Au 1er rang à droite,
Marie Thérèse CHAMBON*

L'école «libre» en 1930

DU CÔTÉ DE LA CULTURE... DU PATRIMOINE...

CULTURE

Invitation a la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, «au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet été, les deux ouvrages suivants pour grands et petits !

Hozuki de Aki Shimazaki

Roman

Nous retrouvons là, Mitsuko, libraire de livres anciens mais aussi entraîneuse. Par une description poétique, nous la suivons à travers sa vie avec son enfant, sa mère. Ce livre est une petite merveille dans le Japon contemporain !

Chez moi de David Cali et Sébastien Mourrain

Album à partir de 5 ans

L'enfance de notre personnage, son départ pour la ville, sa chambre de bonne... Artiste peintre, il voyage, découvre des pays. Les illustrations douces nous apportent aussi une douceur de vivre...

De nombreuses nouveautés en poche sont arrivées pour le printemps et l'été, des policiers, du sang sur la glace de Jo Nesbo ... , des romans étrangers, Confiteor de Jaume Cabre ..., des romans français, Héloïse Ouille ! de Jean Teulé ...

Nous vous recommandons aussi :

- Le livre de Michel GUIGON, dernier instituteur du village « **Pourtant les gens....** » Recueil de nouvelles Edition Léa Falguère (contact michelguigon@sfr.fr)
- Le nouveau roman de Henri-Pierre LHACAN « **Terres froides en pays de Berg** » Edition le genêt scorpion (contact Pierre-Henri Chanal)

Concerts

Grâce à nos partenaires, nous avons reçu à l'église deux concerts de **grande qualité** :



*Maxime Hochart ,
Thomas Potiron et la
danseuse Flamenca*



le trio Esman et son invitée

- « Labeaume en Musiques – quartiers d'hiver », le samedi 9 avril 2016 : le trio Esman, musiciens et chanteurs Kurdes nous ont fait découvrir les musiques et chants traditionnels de leur pays.



A l'issue du concert, les musiciens s'inclinent devant Juliette. Au Kurdistan, les anciens sont très vénérés, apprenant la présence de la doyenne du village, ils n'ont pas manqué de vouloir la saluer!

- « Les saisons musicales d'Ardèche », le dimanche 15 mai 2016 : le pianiste Maxime HOCHART et le violoniste Thomas POTIRON nous ont proposé un « voyage » en Espagne avec des pièces musicales très diverses interprétées avec beaucoup de talent !..et « cerise sur le gâteau », une danseuse classique Flamenca a clôt cette belle prestation ibérique !

Le Bistrot de Pays « Le Levant » a reçu, dans le cadre de la manifestation organisée par Le Pays de l'Ardèche Méridionale « Mon Pays, ma Fête », le groupe « Odessa swing » (jazz Manouche) qui a enchanté les convives !

Cet été 2016 :

- Nous accueillerons en résidence, pour la deuxième année, l'orchestre baroque « La Bergamasca » (5 musiciens) du 9 au 16 juillet, avec un concert à l'église le **vendredi 15 juillet 2016 à 21h**
- Le **mardi 26 juillet 2016 à 21h** à l'église « duo argentin » : Nicolas « Colacho » Brizuela et Ninon Valder : Chants populaires d'Argentine
- Le **samedi 3 septembre 2016** à 20h30 à l'église : duo Dyris guitares classiques : Bach

Théâtre

Sur le pré communal, comme l'an dernier, nous accueillerons, pour la 2ème année, du théâtre en plein air avec la compagnie « les Fous sans blanc » :

Mercredi 6 juillet à 20h30

Poésie

Luce et Bernard VINCENT accueilleront dans leur « Cour des contes » une soirée poésie avec Alain JAHAN le **jeudi 18 août 2016 à 20h**

Cinéma sous les étoiles

Le comité des fêtes organise deux séances de cinéma « sous les étoiles », parvis de la salle des fêtes :

- **Le mardi 12 juillet 2016 à 21h30** : Le livre de la jungle

- **Le mercredi 3 août 2016 à 21h30** : Les saisons

HISTOIRE ET PATRIMOINE

- Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional organise une visite historique et patrimoniale de Saint Maurice d'Ibie le **vendredi 29 juillet à 16h**

- Comme les années précédentes, la commune participera aux 33èmes journées européennes du patrimoine les samedi et dimanche **17 et 18 septembre 2016**. Le thème sera, cette année, « *patrimoine et citoyenneté* »

A cette occasion l'église sera ouverte :

- le samedi 17 septembre de 14 à 18h

- Le dimanche 18 septembre de 10 à 12h et de 14 à 18h.

Merci aux habitants bénévoles qui souhaitent participer à l'accueil des visiteurs de s'inscrire auprès de la mairie.

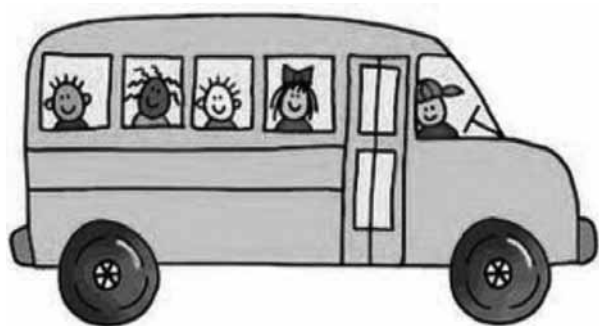
Contribuer à l'animation, à l'attractivité du village, Valoriser l'église restaurée

Promouvoir les produits du terroir, nos auberges et nos hébergeurs

Soutenir la culture et les artistes

Partager, faire découvrir la musique ancienne et actuelle, le théâtre et la poésie, rencontrer les artistes, échanger lors de moments conviviaux au village, Découvrir l'histoire et le patrimoine de notre village Voilà ce que souhaite l'équipe municipale qui vous convie à profiter, en proximité, de ces moments que nous espérons agréables et sympathiques

AFFAIRES SCOLAIRES



PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/16.

La Commune de Villeneuve de Berg nous a fait parvenir la facture pour les frais de prise en charge des enfants, de la commune, scolarisés dans les écoles maternelles, primaires, publiques et privées.

Pour cette année scolaire 2015/16, notre contribution s'élève à 15.704,43€ pour les 21 enfants du village scolarisés à Villeneuve de Berg (soit 747,83€/enfant) A cette contribution, s'ajoutent 598,26€ pour 2 enfants ayant quitté le village à la fin du premier trimestre et 1 512€ pour 2 enfants scolarisées à Lavilledieu

C'est donc un montant total de **17.151,56€** que la commune va verser cette année aux communes accueillant les enfants du village pour leur scolarité en maternelle et en primaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour la troisième année, à compter du retour des vacances de printemps, l'accompagnement scolaire dans le car, est effectué par Rollande OZIL, employée communale, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cela permet de libérer du temps de travail pour l'employé communal, accompagnateur habituel du ramassage scolaire Alain AGU, afin qu'avec Eric FOURNIER, son collègue, ils puissent faire face aux nombreuses tâches d'entretien, dans toute la Commune, pendant la saison estivale.

INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2016/2017 :

Les transports scolaires concernent le transport quotidien ou hebdomadaire, aller et retour, entre le domicile et l'établissement scolaire des élèves fréquentant un établissement de l'enseignement primaire ou secondaire, public ou privé, dès l'âge de 5 ans et jusqu'en terminale, dont le domicile est situé à plus de 3 kms de l'établissement scolaire et respectant la carte scolaire départementale.

Comme chaque année, la Municipalité se charge d'organiser, en lien avec le Conseil Départemental de l'Ardèche, le transport scolaire de la ligne « Saint-Maurice d'Ibie-Villeneuve de Berg » afin de desservir les écoles primaires, publiques et privées, et le collège de rattachement. Un transport spécifique « lycéens » est également mis en place. Dans la limite des places disponibles, peuvent être admis dans le service des transports scolaires, les élèves de 3 à 5 ans (la responsabilité et les frais en incombent alors à la commune, qui doit mettre à disposition un accompagnateur dans le car, tel est le choix fait par notre commune malgré le coût afférent).

Le Transport Scolaire est financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche qui perçoit, chaque année, un ticket modérateur pour chaque enfant, qui peut être modulable en fonction de situation particulière.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'inscription est obligatoire pour tous les usagers scolaires sur les différents services de transport du département de l'Ardèche.

Pour la prochaine année scolaire 2016/2017, la participation familiale restera à 90 € par enfant si l'inscription est réalisée au plus tard le 31/08/2016. Après cette date le montant sera de 110 € (90 € + 20 € de frais de traitement de dossier).

La carte de transport sera remise à l'élève par l'établissement avant fin septembre 2016.

Pour les lycéens : La carte OûRA! est valable 5 ans et concerne les lycéens qui empruntent une ligne de transport départemental. En se réinscrivant chaque nouvelle année, l'abonnement est automatiquement rechargé sur la carte lors de la première montée dans le car.

Conditions de gratuité de la participation familiale :

- 1) Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600.
- 2) Les familles de 4 enfants et plus, s'ils sont tous scolarisés et empruntent les transports : gratuité du titre de transport à partir du 4e enfant transporté.

Comme chaque année, un courrier à remplir par les familles vous a été adressé par la municipalité début

juin 2016. Ce courrier a pour but de faciliter notre organisation en lien avec le Conseil Départemental mais ne se substitue pas à l'inscription obligatoire de chaque enfant, via un dossier papier (déjà transmis par l'établissement scolaire) ou via le site internet du département, qui a ouvert le 2 juin 2016 :

www.ardeche.fr/rubriqueTransports.

Enfin, nous vous rappelons que la compétence « transports scolaires » relève, désormais, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, des discussions sont en cours pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation.

Prise en charge des élèves de l'école élémentaire publique avant l'ouverture de l'école.

En raison d'une modification de circulation aux abords des établissements scolaires de Villeneuve de Berg, la tournée du car scolaire depuis la rentrée 2015/2016, avait dû changer plusieurs fois. Après avoir consulté les autocaristes qui ne pouvaient s'adapter à l'horaire d'ouverture de l'école élémentaire fixée à 8h20 le matin, notre municipalité s'est tournée vers la Mairie de Villeneuve de Berg afin de rechercher une solution en interne pour que les enfants de notre ligne n'aient pas à attendre que l'école ouvre ses portes dans le parc public proche de la route, .

La Mairie de Villeneuve de Berg vient de nous confirmer que, désormais, elle prendra en charge les enfants à la descente du bus vers 8h10 et les accompagnera à la garderie périscolaire de l'école élémentaire (ouverte dès 7h30) qui, pour ce qui nous concerne, sera gratuite jusqu'à la prise en charge par les enseignants/es.

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!



Adressage

L'adresse est le lien entre l'émetteur et le destinataire et permet d'acheminer un produit ou un service sur un lieu qu'elle identifie.

C'est aussi une donnée stratégique d'identification pour l'accès des secours, le développement économique et devient maintenant une condition indispensable pour le raccordement au réseau de la fibre optique (internet très haut débit), que la Communauté de Communes Berg et Coiron mettra en place d'ici 2025 pour tous les logements du territoire communautaire.

La municipalité s'est donc engagée dans son plan d'adressage et un petit groupe de travail s'est mis en place, composé d'élus municipaux et d'habitants du village compétents en la matière.

Ce groupe de travail a déjà effectué un état des lieux précis de toutes les rues, ruelles, impasses du village ainsi qu'un recensement des boîtes aux lettres qui deviendront, de fait, obligatoires pour chaque habitation.

Nous serons accompagnés dans ce projet par «La Poste» qui, grâce à ses nombreux agents présents sur le terrain, et à sa connaissance historique de l'adresse, pourra nous aider à réussir et compléter notre plan d'adressage.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet et, à terme, nous vous proposerons plusieurs alternatives quant au choix des noms de nos rues !

S E – FH

Chemins ruraux

Suite aux demandes réitérées en fin des conseils municipaux, lorsque la parole est offerte au public, nous souhaitons porter à votre connaissance des réponses précises concernant l'entretien des chemins ruraux :

voici quelques extraits tirés d'une publication juridique, à laquelle la commune est abonnée, et très utile aux élus : « La vie communale » :



Sur le sujet des obligations d'entretien des chemins ruraux.

L'article L 161-1 du code rural et de la pêche maritime dispose que « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du Domaine privé de la commune ». En considération de ce statut, aucun texte ne prévoit l'inscription des coûts d'entretien des chemins ruraux aux dépenses obligatoires mises à la charge des communes comme cela est prévu pour ce qui concerne les voies publiques communales.

Toutefois, la responsabilité de la commune peut être engagée pour défaut d'entretien normal dès lors que ladite commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité de ce chemin et a ainsi accepté d'en assurer l'entretien (...).

(La Vie Communale, version en ligne - Article «Chemins ruraux : entretien et responsabilités»).

-----extraits-----

131- Le principe : pas d'obligation d'entretien. En affirmant une nouvelle fois le principe selon lequel « les chemins ruraux ne sont pas au nombre de ceux dont l'entretien constitue une dépense obligatoire », le Conseil d'Etat (...) a voulu rappeler que les communes ne sont tenues à aucune obligation d'entretien de leurs chemins communaux (...)

135- Par voie de conséquence (...), un riverain ne peut exiger de la commune, en tant qu'utilisateur du chemin, une indemnité en raison de la gêne anormale que le mauvais état du chemin lui occasionne (...).

136- Des limites à cette règle ont cependant été prévues : certes, la commune n'a pas d'obligation d'entretien mais, si elle assure cet entretien, elle doit alors en assumer les risques et elle deviendra, de ce fait, responsable d'un « défaut d'entretien normal » (...). Et cette acceptation implique résultera non seulement d'actes répétés et indiscutables d'entretien, mais de tout acte de nature à assurer ou à améliorer l'entretien ou la viabilité (...).

(« La maintenance du chemin rural » p 35 à 37, articles 131, 135 et 136, Les éditions de la vie communale et départementale, 5e édition).

Tenant compte de tous ces éléments, Madame la Maire a

apporté toujours la même réponse à cette demande réitérée : la commune n'intervient pas sur l'entretien des chemins ruraux car **le budget de la commune n'y suffirait pas.** De plus, il faudrait le faire pour tous les propriétaires concernés par l'utilisation des chemins ruraux qui mènent à leurs parcelles. La commune n'en a pas et n'en aura jamais les moyens !

Il est toujours plus facile de dire « oui »... mais nos réponses engagent notre collectivité, y compris pour l'avenir, d'où la nécessité de prendre les décisions adaptées à la situation, qui plus est lorsqu'elle est étayée par des textes précis et des recommandations jurisprudentielles. C'est ce que nous faisons dans l'intérêt collectif.

Stations d'épuration (STEP)



La commune est adhérente au S.A.T.E.S.E.

Drôme/Ardèche (SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'ÉPURATION) pour le suivi et le contrôle du fonctionnement des deux stations d'épuration du village. Plusieurs contrôles, totalement indépendants, ont lieu chaque année. Nous reproduisons ci-dessous les conclusions du dernier contrôle en date du 18 avril 2016, identiques aux précédentes.... !

Voilà ! malgré ce que prétende certains, la Commune ne pollue pas l'Ibie.... Et heureusement !!!

MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE

Nom de la station : **SAINT MAURICE D'IBIE - BOURG CENTRE**

Rapport de visite avec analyses

Du : 18/04/2016

Conclusions :

Le rejet est limpide et de bonne qualité au vu des résultats d'analyses de l'échantillon ponctuel prélevé le jour de la visite.

Le poste de relevage fonctionne correctement, ainsi que le décanteur digesteur. Leur vidange est prévu courant mai.

Le fonctionnement du lit bactérien est satisfaisant :

- bonne couleur verte
- bon ensemencement
- pas de flaquage
- bonne répartition
- bonne rotation du sprinkler.

Le cahier d'exploitation est présent sur le site et tenu à jour.

L'entretien général de la station est sérieux.

MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE

Nom de la station : **SAINT MAURICE D'IBIE -
LES SALELLES**

Rapport de visite avec Assistance

Du : 18/04/2016

Conclusions :

Le rejet est de bonne qualité au vu des tests réalisés le jour de la visite.

L'ouvrage de bâchées en entrée de station fonctionne correctement. Il n'y a pas de fuite observée.

Des lingettes sont présentes dans le panier de dégrillage.

Une note à l'attention des usagers du réseau a été laissée à l'agent exploitant. Elle est également jointe à ce rapport.

L'alternance des filtres est réalisée une fois par semaine en cette période. Elle est de deux fois en période estivale.

Le développement des roseaux est satisfaisant. De nouvelles repousses apparaissent.

De la boue commence à s'accumuler en surface des filtres.

Elle a tendance à se déposer sous forme de dôme. Il sera nécessaire de les niveler à la fin de l'année, une fois les roseaux fauchés. Cela permettra d'optimiser la répartition de l'effluent et de gagner du temps dans le curage des lits. Il n'y a pas de signe de colmatage.

Concernant l'ouvrage de bâchées intermédiaire, il n'y a pas de fuite observée. Cependant, il a été conseillé à l'exploitant de le shunter quelques semaines afin de ressuyer les filtres en amont. Il sera remis en fonctionnement début juin.

L'alternance de l'épandage est réalisée une fois par semaine. Les lits ne témoignent pas de signe de colmatage. Les tâches régulières d'exploitation sont bien réalisées, à savoir :

- le nettoyage du dégrilleur, des siphons auto-amorçants
- l'alternance des lits
- le désherbage régulier des lits
- l'entretien des abords.

L'entretien général de la station est sérieux

La technicienne
Madame Natacha SIDOBRE



A la demande de la technicienne, vous trouverez la note suivante jointe à son rapport :

Nous vous rappelons que seules les eaux usées (eau de vaisselle, eau de lavage, eau des toilettes) de vos habitations doivent s'écouler dans les canalisations avant de rejoindre la station d'épuration communale.

De nombreux déchets, tels que les lingettes ou les protections hygiéniques, une fois jetés dans les toilettes, provoquent des bouchons et engendrent de graves dysfonctionnements sur la station d'épuration ainsi que sur le réseau d'assainissement.

Les lingettes, en particulier, ne sont ni recyclables, ni biodégradables dans les conditions de traitement de l'eau usée. Le temps passé dans les canalisations et dans l'usine d'épuration n'est pas suffisant pour assurer la biodégradabilité de ces produits, même si sur plusieurs emballages de lingettes, vous pouvez lire la mention «biodégradables».

La station d'épuration communale n'est pas équipée pour traiter ces déchets.

Actuellement, ils sont systématiquement retirés manuellement par les agents communaux en entrée de station.

LES LINGETTES ET AUTRES DECHETS SUSCEPTIBLES DE PERTURBER LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ET DE LA STATION D'EPURATION, DOIVENT ETRE JETES A LA POUBELLE ET EVACUES AVEC LES ORDURES MENAGERES. MERCI DE VOUS CONFORMER A CES INDICATIONS.

Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie pousse, il est temps de l'éliminer avant floraison

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. En Rhône-Alpes, le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées, où plus d'une personne sur 5 est désormais allergique. Tout doit être mis en œuvre

pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où un hongrois sur deux développe de graves allergies à l'ambroisie...

Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est stopper cette augmentation des personnes allergiques, et c'est permettre, chaque été, de baisser fortement la gêne ressentie (conjonctivites, éternuements...), en évitant des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

En cas d'apparition de tels symptômes en août et sep-



tembre, il convient de consulter son médecin traitant voire un allergologue, le pharmacien, et les sites internet (pollens.fr, air-rhonealpes.fr). Toute personne qui se sait allergique à l'ambroisie ou qui ressent ces symptômes, doit respecter les recommandations suivantes :

- chez soi : se rincer les cheveux le soir, aérer les pièces de nuit (pollen émis dès le lever du soleil jusqu'au soir), éviter l'exposition à d'autres substances irritantes (tabac, produits d'entretien, parfums d'intérieur, encens...)

- à l'extérieur : éviter toute activité surexposant au pollen (tonte et entretien du jardin, sport...), sinon préférer la fin de journée et le port de lunettes de protection ; ne pas faire sécher le linge ; en voiture, garder les fenêtres fermées
- être encore plus attentif à ces recommandations lors des pics d'émission de pollen et de pollution (pour l'ambroisie : entre le 20 août et le 10 septembre, sinon consulter pollens.fr, alertepollens.org, air-rhonealpes.fr).

Mais sans attendre, que faire dès le mois de juin ? Les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables courant juin et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégral (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distinguent bien des plants d'armoise (odeur forte des feuilles froissées).

Sur des terrains contaminés par l'ambroisie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et les fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en 2 à 4 ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseau contaminées, peut apporter en surface des graines qui germeront dès l'année suivante).

Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambroisie peuvent germer à la place des plants arrachés.

A défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux ambroisie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné. 4 voies sont possibles :

- Application « signalement ambroisie » pour Smartphones sur Google Play ou Apple Store ;
- Site web de la plateforme de signalement (signalement-ambroisie.fr)
- Signaler en appelant la hotline (0 972 376 888)
- Envoyer un mail à contact@signalement-ambroisie.fr

Merci à tous de contribuer à réduire l'impact sanitaire de cette plante bien incommodante !

Des nouvelles de la révision du PLU

Le travail en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) se poursuit. Le diagnostic vous a été présenté lors d'une réunion publique le vendredi 4 mars 2016, en présence des chargés de missions du bureau d'études et du CAUE.

Un registre numéroté est mis à disposition des habitants, aux heures d'ouverture de la Mairie (lundi et jeudi de 14 à 17h), pour recueillir leurs commentaires.

Depuis trois réunions de travail ont eu lieu pour travailler à l'élaboration du projet d'aménagement et développement durable (PADD), document d'orientations du futur PLU. Avant l'été, devrait avoir lieu la rencontre avec les partenaires associés (Etat, Département, Région, CDC, syndicats intercommunaux, communes limitrophes, chambres consulaires...).

Le PADD devrait vous être présenté, lors d'une nouvelle réunion publique, au cours de l'automne, vous serez informés de la date en temps utile.

Réflexion Photovoltaïque...



Depuis la lettre ouverte que nous avons adressée, en février dernier à l'ensemble des habitants, nous avons mené tranquillement et sereinement la démarche de réflexion dans laquelle la majorité du Conseil Municipal (9 conseillers sur 11) avait décidé de s'inscrire.

Nous avons poursuivi les consultations prévues, fort intéressantes d'ailleurs, pour recueillir ainsi les éléments nécessaires afin de nous faire une opinion pour revenir vers vous avec des éléments concrets.

Nous avons rencontré, une délégation du collectif qui a vu le jour à ce propos. Cette rencontre a été utile pour mettre les choses au point : nous avons pu faire part de nos regrets d'avoir vu cette affaire « montée en épingle » sans que personne ne soit venu nous rencontrer au préalable pour avoir les informations réelles et non pas les échos de « bruits et rumeurs en tout genre » ! Cela a permis sans aucun doute de réaffirmer notre attachement commun à notre belle vallée, à la transition énergétique et de préciser que rien n'était engagé si ce n'est une réflexion dans la cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce jour :

- **Compte tenu des exigences que nous avons posées** (superficie, pas ou peu de co-visibilité, raccordement au réseau local, protection de la biodiversité...), après avoir exploré 5 zones possibles, la société NEOEN, d'un

La Municipalité vous propose de participer à une matinée d'arrachage, sous la conduite de Pierre-Henri CHANAL, le dimanche 12 juin 2016 de 9 à 12h . Le RV est fixé devant la Mairie à 9h.

commun accord avec la municipalité, a renoncé à poursuivre l'implantation d'un éventuel projet sur le territoire communal.

- Nous avons rencontré :

Les représentants de la société d'économie mixte (SEM) « Energie RhôneVallée », le Président du Pays de l'Ar-dèche méridionale et le Maire écologiste de la commune de Bidon, et dernièrement les représentants de l'association « Polénergie », qui nous ont, tous, confortés dans la pertinence de notre réflexion, à savoir vouloir à terme l'autonomie du village en matière de production d'énergie.

Nous poursuivons, donc, le travail de réflexion avec cette structure qui ouvre des perspectives intéressantes prenant en compte nos exigences et offrant un point de vue différent quant à la rentabilité d'un projet.

Ils nous ont précisé : que pour un hectare de panneaux solaires, il faut prévoir un hectare supplémentaire pour les « à côtés » du projet.

- Suite à l'intervention répétée de Madame la Maire auprès de ses collègues maires de la Communauté De Communes « Berg et Coiron », ces derniers entreprennent une réflexion sur le « portage intercommunal » de la compétence « production d'énergies renouvelables » sur le territoire intercommunal des 14 communes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, notre opinion se construit pas à pas, la réflexion se poursuit donc !

Comme nous en avons pris l'engagement, nous vous communiquerons l'ensemble des éléments de la réflexion conduite quand elle sera arrivée à son terme et cela bien évidemment avant toute décision.

VL, JL, SE, PHC

Repetita....De repetita...De...

Malgré nos rappels fréquents, nous sommes dans l'obligation, face aux incivilités, d'insister à nouveau :

- La vitesse est limitée à 30Kms/h dans la traversée du bourg centre et à 50kms/h sur la RD558 dans la traversée du hameau des Salelles
- Les conteneurs à ordures ménagères sont des conteneurs A ORDURES MENAGERES et pas à autres choses ! Nous avons une déchetterie gratuite à Villeneuve de Berg...Des avertissements ont déjà été donnés par la CDC...ensuite viennent les sanctions... (amende = 140€)
- Les interdictions de stationnement et en particulier au hameau des Salelles n'ont pas été édictées par plaisir ou sadisme ou pour ennuyer ! Mais pour la sécurité de toutes et tous. N'oubliez pas qu'en cas de problème (par exemple : impossibilité pour les services de secours d'accéder), votre responsabilité personnelle serait engagée. La Municipalité ne s'est pas contentée d'afficher l'arrêté mais a mis en place un parking résidents (vide la plupart du temps), un parking visiteurs et une place handicapée au cœur du hameau. Tout comme les habitants du bourg centre, ceux des Salelles peuvent bien faire quelques pas pour aller stationner leurs véhicules sur les lieux prévus à cet effet !
- L'été est propice au travail saisonnier, aux petits travaux familiaux...
Tout travail dissimulé dit communément « travail au

noir » est un travail illégal donc passible de sanctions très lourdes : prison et amendes importantes.

Si, à court terme, cela peut diminuer un coût salarial ou une facture, à moyen et long terme nous sommes tous perdants individuellement et collectivement : individuellement, car les travaux réalisés ne bénéficient pas de garantie, qu'en cas d'accident du travail les poursuites judiciaires peuvent être importantes, et pour le salarié ce sont des cotisations de retraite, des prestations chômage en moins, ...et collectivement c'est notre sécurité sociale qui se trouve en péril ! Il existe des systèmes simples comme les CESU (chèque emploi service universel), des déclarations d'embauche simplifiées et pour le travail saisonnier, nous disposons à Vallon Pont d'Arc, d'une Maison de la Saisonnalité qui peut accompagner employeurs et employés dans les démarches nécessaires.

De même, il faut savoir que toute activité de revente de produits, par des personnes qui ne les ont pas réalisés elles mêmes, demande à d'être inscrite au registre du commerce et des sociétés (R.C.S.), dans ce cas, c'est la chambre de commerce et d'industrie (C.C.I.) qui peut accompagner ces personnes!

Enfin, sachez qu'en période estivale, les contrôles, par les services de l'Etat, sont renforcés...

Fermeture du centre de tri postal de Villeneuve de Berg



Malgré la mobilisation des habitants et des élus de la Communauté de Communes, toutes obédiences confondues, le groupe « La Poste » a confirmé la fermeture du centre de tri postal de Villeneuve de Berg.

L'ensemble des agents sera désormais basé au centre de tri d'Aubenas...La Poste qui se targue de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre va contribuer à les augmenter compte tenu des nombreux kilomètres supplémentaires que devront faire les facteurs/rices pour se rendre à Aubenas puis revenir distribuer le courrier sur le territoire intercommunal puis repartir sur Aubenas et enfin revenir sur le territoire intercommunal où la plupart habitent...quant aux frais non négligeables occasionnés pour les agents liés au changement du lieu de prise de fonction... : « ils n'auront qu'à faire une déclaration d'impôts aux frais réels » nous a répondu le directeur du centre d'Aubenas ! Quel mépris et quelle peu de considération pour les personnels !

Hélas, peu à peu, nous voyons les services publics de proximité disparaître...alors qu'au plus haut niveau ils en ont plein la bouche de la « ruralité »...peut être l'entendent ils comme « désertique » !

Acquisition d'un nouveau véhicule communal



L'ancien véhicule ayant rendu l'âme, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule...d'occasion ! Pour information, les agents communaux sont autorisés, **lors de leurs déplacements professionnels**, à transporter une personne du village dans le véhicule communal, assuré à cet effet, mais il ne peut s'agir en aucun cas d'un transport à la demande.

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES



La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

MAINTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BERG ET COIRON »

La détermination et la mobilisation ont payé ! Le Préfet a renoncé à faire disparaître la CDC « Berg et Coiron » dans la communauté d'agglomération Albenassienne ! La solidarité et l'engagement des Communes, même si Lavilledieu a joué « cavalier seul » et la mobilisation des habitants présents à la réunion publique, ont fait reculer le représentant de l'Etat.

Les élus ne voulaient pas :

- Voir la fiscalité locale augmenter de manière significative
- Voir disparaître certains services aux habitants qui n'auraient pas été repris par la communauté d'agglomération (portage de repas, nouvelles activités périscolaires, soutien aux agriculteurs...)
- Etre englobés dans un ensemble où les petites communes auraient été « noyées » et les questions de ruralité passées au second plan

Cependant, il nous faudra rester vigilants et attentifs car la Loi NOTRe peut nous réserver d'autres mauvaises surprises....

ENFANCE : FÊTE POUR LA FIN DU GRAND PROJET «ART ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT» LE 28 MAI

Le projet, s'étalait sur deux années, impliquant quatre structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance et des artistes locaux. Il visait à développer l'éveil de l'enfant par l'art... Le projet s'est terminé le samedi 28 mai, autour d'un moment convivial avec tous les participants !

« Mais non, ne mets pas du feutre partout sur la feuille, ça ressemble à rien » ou « arrête de mélanger les différentes

pâtes à modeler, après je vais devoir tout ranger »... Quel parent n'a pas été un peu décontenancé, voire complètement dépassé, par les choix artistiques de son enfant ? Quel parent n'a pas déjà, sans le vouloir, stoppé son fils ou sa fille en pleine créativité ? C'est pour mieux développer l'éveil de son enfant à travers l'art, et aussi pour que les adultes partagent avec lui des moments de créativité, que les structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance de Berg et Coiron se sont associées avec des artistes locaux.

Un grand et beau projet qui aura duré deux années, et qui s'est terminé en beauté, samedi 28 mai dernier, au lieu d'accueil de la petite enfance à Villeneuve de Berg. Fresque collective, ateliers modelage et argile, exposition, goûter partagé... Autant de moments conviviaux qui ont animé cette fête de clôture, avec la présence des participants à ce projet (enfants, parents, artistes, professionnels de la petite enfance et de l'enfance et des élus).

Un projet bien suivi par les financeurs

A la base de ce projet : début 2015, Berg et Coiron a répondu à un appel à projets du Département et de la CAF, avec l'envie de créer un projet artistique qui prendrait le temps de réunir autour de lui enfants, artistes, parents, professionnels.

Le projet plaît aux financeurs, et l'aventure démarre pour deux ans. 2015 sera une année de création entre enfants des différentes structures d'accueil de Berg et Coiron. En mars 2015, il est fait appel à Virginie Loth, art-thérapeute. Aux artistes, parents et professionnels présents, elle vante l'intérêt de l'art chez le tout petit.

Dans les jours qui suivent, les autres acteurs entrent en scène : l'accueil de loisirs du centre socioculturel de Villeneuve de Berg, l'accueil de loisirs intercommunal, le relais d'assistantes maternelles et la crèche multi-accueil s'associent pour proposer aux enfants tout un parcours artistique composé d'ateliers animés par des artistes, de visites d'ateliers, d'expositions... etc.

Ils le font avec des artistes Ardéchois : au printemps 2015, Danya Usclat de Largentière, Bernard Vincent de Saint Maurice d'Ibie et Jean-Marie Van Daele de Jaujac, par-

tagent des ateliers avec les enfants, pour les sensibiliser à leur art (modelage, peinture, collage...) et les accompagner dans la création.

Au début de l'été 2015, un vernissage de l'exposition réalisée par les enfants a été présenté à Saint Maurice d'Ibie pour que familles et élus profitent aussi de cette période de création ! Durant la soirée, tout le monde a pu visionner un film réalisé pendant les ateliers. L'exposition est ensuite restée visible à l'office de tourisme (quartier Montfleury) une bonne partie de l'été !

Aider les parents à créer avec leur enfant



2016, voit la reprise du projet, avec un autre objectif : aider enfants et parents à pratiquer des activités artistiques ensemble. Comme en 2015, tout commence avec une intervention de l'art-thérapeute Virginie Loth. Elle propose aux parents et professionnels présents, deux soirées d'ateliers créatifs, mais aussi des conseils :

« n'oubliez pas qu'avec l'enfant, vous pouvez créer rien qu'avec de l'imagination »,

« oubliez les cadres, ce n'est pas grave si l'enfant ne va pas vers ce que vous vouliez comme résultat ! » ou encore « l'important... c'est avant tout de faire ».

Place donc désormais au « faire » : au printemps 2016, chacune des structures d'accueil des enfants réalise, avec les artistes, quatre séances de collage et d'œuvres avec de l'argile, dont deux séances avec les parents.

Point final de ce grand projet, le samedi 28 mai 2016, à la Pinède, un troisième artiste a réalisé, avec parents et enfants, une fresque participative, composée de petits bouts des œuvres des 18 derniers mois... Cette fresque continuera sa vie en voyageant entre la crèche, le RAM, le centre socioculturel et le centre de loisirs de Lavilledieu...

Contact : Sandra Condemine, coordinatrice Enfance – Jeunesse 04 75 94 07 95

AGRICULTURE : UNE ASSOCIATION DE 50 ÉLEVEURS CRÉÉE POUR OBTENIR DES FINANCEMENTS RÉGIONAUX ET EUROPÉENS



Dans la toute nouvelle salle des fêtes de Saint Gineys en Coiron, près de 50 agriculteurs pratiquant l'élevage, se sont retrouvés au début du printemps pour l'assemblée générale constitutive d'une toute nouvelle association.

Accueillis par Jean-Paul Roux et Jean-François Crozier, Président et vice-président chargé de l'agriculture de la communauté de communes Berg et Coiron, ils ont donné naissance à « l'association pastorale du Coiron ». L'objet de cette toute nouvelle association est simple : développer des projets en faveur de l'activité agricole pastorale.

Plus précisément, l'association va être, dans les prochains mois, l'outil qui permettra aux agriculteurs de bénéficier de financements importants.

Des projets d'aménagements pastoraux financés à 70%

Petite explication sur ces financements, mis en place par la Région Auvergne - Rhône-Alpes et l'Union Européenne pour soutenir l'activité pastorale. Ces financements sont destinés à subventionner des aménagements liés à une activité d'élevage, comme des points d'eau pour les bêtes, des clôtures, des parcs de contention...

Les élus de Berg et Coiron ont décidé de s'impliquer et d'aider à obtenir ces financements : en janvier et février 2016, tous les agriculteurs concernés ont été invités à des réunions d'informations. Avec le partenariat de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, il leur a été expliqué quelle est la marche à suivre, quels projets peuvent être financés ou non...

Le but des élus de Berg et Coiron est simple : aider les agriculteurs à monter les dossiers de subventions, dossiers parfois complexes. Le jeu en vaut la chandelle, puisque les projets retenus seront aidés à hauteur de 70%.

Un appui administratif aux agriculteurs par la CDC « Berg et Coiron »

Le cœur du métier de l'agriculteur est avant tout de produire et de mettre en valeur notre territoire. C'est pourquoi les élus vont mettre à disposition des agriculteurs concernés un chargé de missions de la communauté de communes et une chargée de missions de la Chambre d'Agriculture pour monter les différents dossiers de subvention.

Avec la mobilisation des éleveurs du territoire et la création de « l'association pastorale du Coiron », les objectifs de la première phase de la démarche sont atteints.

Il s'agira dans la seconde moitié de l'année de monter les dossiers (demandes de devis, remplir les dossiers de demande de subvention) et de candidater auprès de la Région et de l'Union Européenne. Les aménagements subventionnés devraient débuter en début d'année 2017.

Contact : Emmanuel Fitte au 04-75-94-07-98.

ÉVACUATION DES DÉCHETS VERTS

Le service mobile d'évacuation des déchets verts a démarré en Berg et Coiron en 2015, et il a rencontré un certain succès.

Ce service est gratuit pour les particuliers de Berg et Coiron, mais n'est pas ouvert aux professionnels.

Il reprend au cours du printemps 2016, pour les communes éloignées des déchetteries.

Le ramassage a eu lieu le jeudi 2 juin 2016 à Saint Maurice d'Ibie.

Vous pouvez donc continuer à apporter sur l'aire près de la station d'épuration du bourg centre, les déchets verts issus de la taille de vos haies, arbres, arbustes... Diamètre maximum des branches : 10cm. Attention : ne pas apporter les déchets de tonte de gazon et les sacs de feuilles !

Pour rappel, la communauté de communes a souhaité mettre en place ce service pour plusieurs raisons :

- respecter l'interdiction de brûler les déchets verts pour les particuliers ;
- améliorer le tri et donc diminuer les déchets ultimes, qui coûtent de plus en plus cher ;
- promouvoir le compost individuel, car le broyat des déchets verts améliore et accélère le processus de compostage ;
- limiter les déplacements des habitants pour se rendre en déchetterie.

Contact : Emmanuel Fitte, au 04-75-94-07-98



PROTECTION ET VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'IBIE

Le comité stratégique du dispositif de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie s'est réuni le 2 mars 2016 en mairie de Villeneuve de Berg. Véronique LOUIS et François GARCIA représentaient la commune.

Une nouvelle chargée de mission, Laura DOUARD, vient de prendre ses fonctions en remplacement de Lucas Gleize, devenu garde assermenté de la réserve des gorges de l'Ardèche.

Le point a été fait à propos du programme d'actions et en particulier sur:

- Les actions concernant l'installation en agriculture avec du pâturage extensif
- La protection des zones de baignades afin d'éviter l'érosion due à une sur-fréquentation en période estivale. Des acquisitions foncières sont en cours, ainsi que des conventionnements avec certains propriétaires. L'action éco-gardes sera à nouveau maintenue cette année. Par ailleurs les cinq communes prendront un arrêté de police identique, interdisant dans la vallée, le camping, caravanning et camping-caring « sauvages », ainsi que les feux.
- La concertation avec les fédérations d'escalade et de spéléologie afin de mieux coordonner les activités de ces deux sports pour protéger la faune et la flore.

En conclusion, les projets avancent de manière satisfaisante



SIVOM OLIVIER DE SERRES

Le changement de la canalisation principale d'alimentation en eau potable touche à sa fin. En quatre ans, la conduite aura été remplacée de Villeneuve de Berg jusqu'à La Croix (Atelier de menuiserie). A cela, s'est ajouté cette année, le changement de

la canalisation de Reboul jusqu'au droit du camping (Les plots).

Cela nous a valu quelques attentes sur le parcours à cause de la circulation alternée...mais quel gain en eau potable, car le saviez-vous, cette conduite était très « fuyarde » !

FRANÇOISE HERPIN ET LE MINISTRE...

Un comité inter-ministériel autour des questions de ruralité s'est tenu à Privas le 20 mai, avec 12 ministres. Notre communauté de communes a eu l'honneur de la visite de Patrick Kanner, Ministre de la Jeunesse et des Sports, à Saint Jean le Centenier, à l'occasion d'une table ronde sur les emplois d'avenir et les services civiques pour les jeunes.

Une vingtaine de jeunes étaient invités à y participer, avec leur tuteur. C'est ainsi que Françoise HERPIN, responsable du centre de loisirs intercommunal et par ailleurs conseillère municipale de notre village, accompagnait Elodie Gilli, dont elle est la tutrice pour son emploi d'avenir.



ALBUM PHOTOS !!

Vendredi 11 mars 2016 : Le village à l'honneur !

Visite de madame la Sous préfète à la découverte des activités économiques du village



Au Bistrot de Pays



Dans un hébergement touristique aux Salelles



A la ferme de l'Ibie avec dégustation du picodon de l'Ibie



A l'atelier de menuiserie

Inauguration des travaux de sauvegarde et restauration de l'église



*Les officiels
coupent le ruban*



Visite guidée de l'église



*Remise du chèque de la Fondation «Pays de
France» - Crédit agricole*



Le public attentif



Le premier rang des officiels

LES ASSOCIATIONS



Comité des fêtes

Le comité des fêtes a bien commencé l'année 2016 avec l'assemblée générale le 10 janvier et quelques changements dans le conseil d'administration. Ainsi après plusieurs années à la présidence (et un gros travail réalisé au service de tous) Danièle Briand a laissé la place à Angel Manso. Thomas Hinault a également rejoint l'équipe après le départ de Benoit Palle.

Puis les animations se sont succédées comme chaque année :

- 10 janvier galette des rois
- 5 mars soirée déguisée et repas à thème,
- 20 mars chasse aux œufs de pâques,
- 10 avril repas des aînés à l'auberge des Salèles.

Et enfin une soirée inédite sur les orchidées sauvages avec vidéo projection a eu lieu le 7 mai, suivie d'un intermède musical avec les guitaristes du Centre socio-culturel de Villeneuve de Berg « les Guindoules ». Un grand merci aux 2 initiateurs Etienne Vennetier et Gilles Vergnaud.

Retenez les dates des prochaines manifestations :

- 26 juin, fête du pain aux Salèles,
- 12 juillet et 3 août, cinéma sous les étoiles,
- 17 juillet, vide grenier,
- 15 août, grande fête champêtre au village.

Message du Comité des Fêtes :

nous vous informons que suite à un piratage informatique, nous avons dû changer de boîte mail. Afin de reconstituer notre carnet d'adresses, merci de nous envoyer vos coordonnées (e-mail) sur la nouvelle adresse mail : cdfibie2016@gmail.com

ATELIER CREATIF

Le dimanche 26 juin 2016, lors de la fête du pain organisée par le comité des fêtes, l'atelier créatif (animée par Mélanie Comte, le dimanche matin salle de l'ancienne école) exposera les réalisations des participants/es dans la chapelle des Salèles.



A.C.C.A.

La saison de chasse 2016/2017 a commencé le lundi 4 avril 2016 par l'aménagement des drailles et chemins qui sont empruntés par les chasseurs mais aussi les promeneurs.

Elle va se poursuivre avec l'assemblée générale le 11 juin au local de la chasse à 15 heures

Ce jour là, seront fixées les dates de remise des cartes aux sociétaires et de la pose des clôtures pour la protection des vignes (fin juillet début août)

Pas de changement prévu dans les jours de chasse. Seuls les dimanches peuvent connaître quelques aménagements.

Accueil Ibïe

L'Association des hébergeurs de la Vallée de l'Ibie a étoffé son partenariat avec de nouveaux prestataires, entre autres l'Aven d'Ornac, et plus localement, A l'Essentiel (relaxologue, massages bien-être) sur notre village et Les Senteurs Ardéchoises (fabrication artisanale de savons et bougies à base de matières naturelles) à la ferme de Védignas.

L'Association a organisé en partenariat avec Ardeuch un rassemblement de 2CV et dérivés les 4 et 5 juin à St Maurice d'Ibie. Une cinquantaine d'équipages s'étaient inscrits, de provenance diverse et parfois lointaine comme la Suisse.

Départ et arrivée de la salle des fêtes et du pré communal pour des parcours proposés à la découverte du Coiron le samedi et les gorges de l'Ardèche et la vallée de l'Ibie le dimanche. Des producteurs ont proposé une dégustation de leurs produits du terroir à la salle des fêtes le samedi à partir de 17h suivi d'un repas convivial avec animation musicale.

Page facebook : <https://www.facebook.com/lesdeuchenardeche/?ref=hl>

Tel Association Accueil Ibïe : 04 75 37 46 72

En janvier 2016 le tribunal de Cergy-Pontoise permet à Total de récupérer le permis de Montélimar (ce permis ne correspondait pas à la loi sur l'interdiction de la fracturation hydraulique, Total n'ayant pas mentionné explicitement l'utilisation de la fracturation hydraulique)

Cette décision a été l'occasion pour les collectifs contre les GDS d'organiser un grand rassemblement citoyen à Barjac pour réaffirmer notre opposition aux GDS.

Le permis de Montélimar n'est pas le seul en cours. D'autres sont toujours en attente, dont celui du bassin d'Alès, d'une réponse du ministère de l'écologie.

Ce rassemblement citoyen a réuni 15 000 participants dans une ambiance festive malgré l'état d'urgence.

Le gaz de schiste, ce n'est pas fini, d'autant plus que EDF et GDF vont importer du GDS des Etats Unis, ce qui est en contradiction avec les résolutions de la COP 21.

Par ailleurs le TAFTA est toujours en discussion entre l'Europe et les Etats Unis sous l'impulsion de l'Allemagne.

Un autre accord, le Ceté (accord entre le Canada, le Mexique et l'Europe) doit être signé fin de l'année 2016. Cela sera l'objet de notre campagne d'information durant l'été. La lutte continue, nous restons mobilisés.

La petite recette du village

RECETTE D'ETE...

TAGLIATELLES DE COURGETTES

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1 picodon affiné
- 8 petites courgettes
- 12 tomates confites
- 50 gr de pignons de pin
- 7 gr de sésame
- vinaigre balsamique
- Huile d'olive, sel, poivre

Préparation:

- Tailler les courgettes dans le sens de la longueur en tranches fines avec une mandoline.
- Les plonger 2 minutes dans l'eau bouillante, puis arrêter la cuisson en les passant sous l'eau froide. Egoutter sur un papier absorbant.
- Couper le picodon en lamelles au couteau éplucheur.
- Tailler les tomates confites en lanières.
- Torrifier le sésame dans une poêle



- Dans une coupe ou petite assiette disposer les tagliatelles de courgettes, les tomates confites et les pignons de pin.
- Arroser d'un filet de vinaigre balsamique et d'huile d'olive. Saler, poivrer, parsemer généreusement de copeaux de picodon et de graines de sésame.

Bon appétit !